



REIMSMETROPOLE

ENERGIES

Espace Développement Durable Info Energie : pour un territoire + durable

L'énergie la moins chère, c'est celle que l'on ne consomme pas. Créé en 2009 en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Champagne-Ardenne, l'EDDIE ou Espace Développement Durable Info Energie avait dû fermer ses portes l'été dernier lors des travaux d'aménagement de la toute nouvelle Galerie de Culture. Il avait déjà conseillé près de 600 personnes. Il a rouvert le samedi 3 décembre dernier et son intérêt est aujourd'hui d'autant plus vif que le prix des énergies continue de s'envoler...

Le coût des énergies augmente de façon soutenue et régulière chaque année : 60% en 6 ans pour le gaz naturel. Et ce n'est sans doute pas fini. Dans ces circonstances, les travaux d'amélioration des performances énergétiques d'un logement, et notamment les travaux d'isolation, sont à la fois nécessaires et rentables économiquement. Mais comment agir ? Si nous sommes tous des consommateurs d'énergie, nous n'en faisons pas forcément tous le meilleur usage. Alors, quels équipements choisir, quels matériels pour son logement ? Et avec quelles aides ? Objectif de l'EDDIE : permettre à chacun de répondre à ces questions, en fonction de sa situation.

Un conseiller au service de toutes les économies... d'énergie !

Au service des particuliers et des petites entreprises, l'EDDIE a pour mission de conseiller de façon gratuite, objective et neutre les particuliers sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Mais s'il renseigne le public sur les solutions techniques, le conseiller de l'EDDIE informe également les habitants des aides au financement et propose un accompagnement technique sur place (avec ou sans rendez-vous) ou par téléphone. Pour cela, il dispose des dernières informations techniques et financières sur tous les aspects liés aux logements, en rénovation ou construction : de quoi permettre à chacun d'agir à son niveau... pour un territoire plus durable !

Aides financières habitat : ce qui change en 2012

- > **Cumul du crédit d'impôt développement durable et de l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) pour soutenir les travaux de rénovation énergétique les plus économes** : le cumul du crédit d'impôt développement durable et de l'éco-prêt à taux zéro est rétabli, sous condition de ressources dès le 1^{er} janvier 2012.
- > **Extension de l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) aux syndicats de copropriété** : sur un parc de près de 30 millions de logements, plus de 8 millions sont en copropriété ; cette mesure devrait donc permettre aux syndicats de copropriété d'engager des travaux de rénovation lourde.

Horaires

Ouverture les mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 13h à 18h.

Adresse

Place Myron-Herrick – Reims
Entrée : 2, rue Tronsson Ducoudray

Par téléphone ou mail

Tél. 03 26 35 37 13
eddie@reimsmetropole.fr

Contact presse

Ville de Reims
Agathe Blondelet
Tél. : 03.26.77.75.51
agathe.blondelet@reimsmetropole.fr

Site Internet

www.reims.fr